Tréguennec

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212902928-20260323-2026_18-DE

Date de convocation :
16 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Nb de procurations : 2
Nb de votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars à quatorze heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente.

Etaient présents : Jean-Daniel MAO, Emmanuelle BARGAIN, David CARVAL, Bertrand GRABOWSKI, Sophie MAXIMIN, Loïc LE BRUN, Monique BARSACQ, Stéphane MOREL et Nolwenn GUIZIOU.

Etaient absents représentés : Agathe RAMPILLON a donné pouvoir à Loïc LE BRUN et Max HURDEBOURCQ a donné pouvoir à Monique BARSACQ.

Etaient absents non représentés :

Secrétaire de séance : Nolwenn GUIZIOU

2026-18 Délibération relative à la détermination du nombre d'adjoints

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Tréguennec un effectif maximum de trois adjoints.

Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de trois adjoints.

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoins, en date du 21 mars 2026.

Le Conseil Municipal approuve et décide de fixer à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune de Tréguennec par 9 voix pour.

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

Le Maire,
Jean-Daniel MAO

MAIRIE DE TRÉGUENNEC (FINISTÈRE)